



Commerce des poissons de récif vivants dans le Pacifique : état des lieux et évolutions

Being M. Yeeting

Introduction

L'Initiative régionale de la CPS en faveur du commerce de poissons de récif vivants entame sa neuvième année d'activités. Ce projet vise à répondre aux questions et aux préoccupations des États et Territoires insulaires océaniques membres de la CPS en matière de commerce des poissons de récif vivants. L'article qui suit rend brièvement compte des résultats obtenus jusqu'à ce jour au regard des tendances et de l'évolution de cette filière.

L'Initiative régionale de la CPS en faveur du commerce de poissons de récif vivants porte sur deux types fondamentalement différents de pêcheries commerciales : le commerce des poissons de récif vivants destinés à la consommation (Hong Kong et la Chine étant les principaux marchés) et le commerce de poissons marins d'aquarium (les principaux marchés se trouvant aux États-Unis, en Europe et au Japon). Le commerce des poissons récifaux vivants a encore aujourd'hui un grand potentiel de génération de revenus pour les communautés côtières de pêcheurs, en particulier dans les petits États océaniques où les ressources agricoles et minérales sont limitées. Allié à une demande forte et soutenue des produits tirés de ces ressources sur les marchés internationaux, ce potentiel explique pourquoi les exploitations en activité continuent de susciter de l'intérêt, même auprès de nouveaux investisseurs tant locaux qu'étrangers, surtout dans les pays océaniques où aucune pêcherie n'était en place auparavant.

Rapide retour en arrière

L'aquariophilie marine a été la première de ces deux filières commerciales des poissons de récif vivants à susciter de l'intérêt en Océanie et les premières exploitations sont apparues au début des années 70 aux Îles Fidji et à Kiribati (figure 1). Le commerce des poissons marins d'aquarium a ensuite gagné d'autres pays de la région, et le début des années 90 a vu le ralliement des trois derniers intéressés : les États fédérés de Micronésie, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie. À l'heure actuelle, treize États et Territoires insulaires océaniques s'adonnent au commerce des poissons d'aquarium. Au fil des années d'exploitation, cette filière n'a suscité que très peu d'inquiétudes, en particulier dans les communautés locales.

Cela s'explique probablement par le fait que le marché de l'aquariophilie marine n'entraîne pas directement en

concurrence avec le marché des poissons destinés à la consommation, qui représente une part importante des moyens de subsistance de la plupart des communautés océaniques. En outre, on estimait que l'aquariophilie exploitait une ressource inexploitable autrement. Il faut une somme considérable de connaissances scientifiques et des investissements de capitaux importants pour capturer des espèces marines intéressantes à l'aquariophilie, mettre en place des infrastructures à terre destinées au commerce des poissons d'aquarium et assurer leur fonctionnement. Voilà pourquoi la plupart des entreprises qui commercialisent les poissons d'aquarium sont aux mains d'investisseurs étrangers.

Le commerce de poissons de récif vivants destinés à la consommation s'est emparé de l'Océanie bien plus tard, en 1984, année où les premières opérations ont été lancées à Palau (figure 1). C'est somme toute peu surprenant, étant donné la proximité géographique du pays par rapport à Hong Kong, principal centre de demande de poissons de récif vivants pour l'alimentation.

À l'époque, ce commerce était nouveau pour la région ; son fonctionnement et sa dynamique étaient généralement mal compris. Les espèces ciblées, mérus et napoléons, étaient présentes en abondance, car elles ne faisaient auparavant l'objet d'aucune convoitise commerciale dans la plupart des pays océaniques. Pour les pêcheurs locaux, cette filière présentait l'avantage de générer des revenus immédiats et relativement attrayants, par rapport au commerce traditionnel des poissons morts fraîchement pêchés, particulièrement dans les îles reculées où les pêcheurs ne disposaient pas de glaciers pour conserver leurs prises. Dans des communautés de pêcheurs souhaitant désespérément trouver des sources de revenus, le commerce des poissons de récif vivants a vite gagné ses galons auprès des pêcheurs des îles isolées.

Dans les années 90, le Pacifique insulaire a ainsi connu un véritable essor de la filière des poissons de récif vivants destinés à la consommation, et dès la fin de la décennie, 10 pays océaniques se livraient à cette pratique commerciale. La filière a connu une avancée fulgurante ; la plupart des services des pêches n'ont ainsi pas eu le temps d'étudier ou de mettre en place des mesures de gestion de cette pêcherie.

Le plus souvent, des exploitants étrangers investissent dans une entreprise conjointe aux côtés d'un associé local.

1. Cet article est une version condensée d'un article paru dans la *Lettre d'information sur les pêches* de la CPS n°118, accessible depuis l'adresse Internet: http://www.spc.int/coastfish/News/Lettre_Info/accueil-let-info.htm
2. Spécialiste (poissons de récif vivants), Secrétariat général de la Communauté du Pacifique. Courriel: BeingY@spc.int

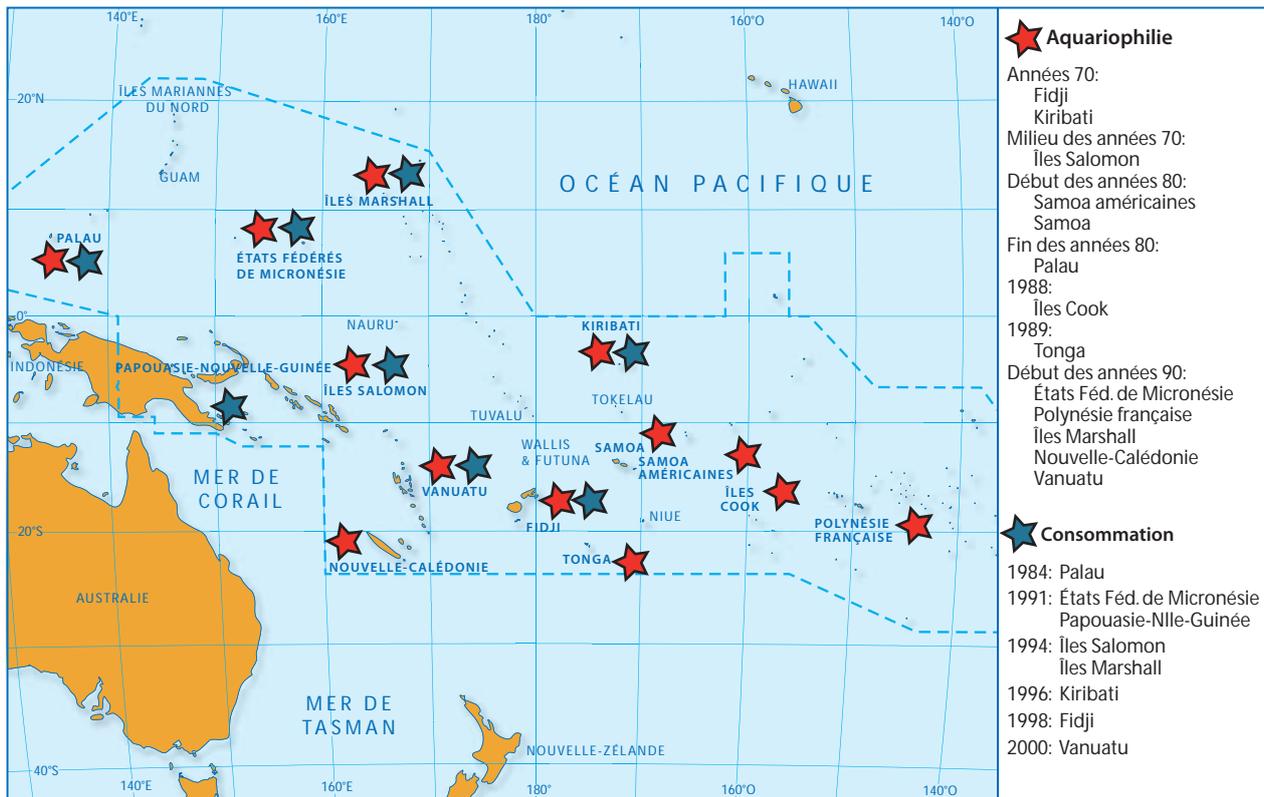


Figure 1. Distribution des entreprises de commerce de poissons de récif vivants (destinés à l'aquariophilie ou la consommation) et date de début des activités dans les États et Territoires océaniques

L'associé étranger (habituellement détenteur de la quasi-totalité du capital) gère l'ensemble de la société alors que l'associé local se contente de négocier des accès aux zones de pêche avec les communautés locales.

Une fois l'accord conclu, l'exploitant étranger traite directement avec les pêcheurs locaux, et leur fournit tout le matériel et les cages nécessaires pour conserver le poisson vivant, ainsi que les bateaux, les moteurs, le carburant et les engins de pêche (lignes et hameçons). Cette fourniture prend souvent la forme d'un prêt accordé aux pêcheurs.

Les habitants remboursent leur dette à l'entreprise au moyen de leurs captures, ce qui assure l'exclusivité de la pêche à l'investisseur étranger. Toutefois, les prêts sont trop lourds pour la plupart des pêcheurs qui, même après plusieurs envois à Hong Kong, ne parviennent pas à rembourser l'intégralité de la dette à l'entreprise. Les sociétés étrangères exigent souvent que les chargements expédiés de l'Océanie à Hong Kong contiennent au moins 15 tonnes de poissons, pour des raisons de rentabilité. Ce minimum est néanmoins difficile à atteindre par la plupart des communautés, et plus les entreprises s'éternissent dans une zone de pêche, plus il devient difficile pour les pêcheurs de fournir la quantité de captures exigée.

Les bancs de reproducteurs ont beaucoup souffert, et, à mesure que les captures s'amenuisent, les entreprises sont obligées de se déplacer vers de nouveaux sites, auquel cas, les infrastructures sont abandonnées et les

prêts impayés sont radiés. Il n'y a là aucune logique commerciale, à moins que les bénéfices engrangés ne soient suffisants pour compenser les investissements effectués dans les infrastructures.

Contrairement au commerce de l'aquariophilie, peu après le lancement, en Océanie, d'entreprises de commerce de poissons de récif vivants destinés à la consommation, des conflits ont commencé à poindre entre les communautés et les exploitants, ainsi qu'au sein des communautés. Considérant que la filière consommation offrait une forte valeur ajoutée et une source intéressante de revenus pour les communautés rurales de pêcheurs, les pays de la région ont demandé à la CPS d'étudier cette filière afin d'examiner les problèmes et les préoccupations qu'elle soulève, et de mettre sur pied, dans la région, des entreprises commerciales viables de poissons de récif vivants destinés à l'alimentation.

Lors de la conférence des Directeurs des pêches tenue en 2001, les États et Territoires membres de la CPS ont invité l'Organisation à se doter de capacités nécessaires pour pallier ces problèmes. C'est ainsi qu'est née l'Initiative régionale de la CPS en faveur du commerce de poissons de récif vivants.

État des lieux et évolution récente

Ces vingt dernières années, le commerce de poissons de récif vivants destinés à l'aquariophilie et à la



Figure 2. Distribution actuelle des entreprises de commerce de poissons de récif vivants (destinés à l'aquariophilie ou la consommation) en Océanie.

consommation a connu de grands changements (figures 1 et 2).

Le nombre de pays pratiquant le commerce de poissons marins d'aquarium est resté presque constant. Onze pays comptent des entreprises en activité et deux pays qui avaient interdit la filière envisagent à présent de la rouvrir. Par ailleurs, trois pays, novices dans ce domaine, ont fait part de leur intérêt pour la filière.

L'ouverture de nouveaux marchés en Europe et en Asie (Hong Kong, Singapour et le marché continental chinois), aux côtés des marchés traditionnels situés aux États-Unis et au Japon, est venue changer la donne. Les espèces commercialisées restent inchangées, mais les pierres vivantes suscitent un regain d'intérêt, au point que certains exploitants ont même complètement délaissé les poissons d'aquarium au profit des pierres vivantes (comme aux Îles Fidji et aux Tonga). Cela dit, la demande du marché ne cesse d'augmenter avec l'apparition de nouveaux marchés. La croissance économique chinoise devrait, d'après les prévisions, gonfler rapidement la demande. Les prix du poisson tendent à une légère hausse, à l'exception de certaines espèces telles que *Centropyge loriculus*, qui à une époque a fait l'objet de pêche intensive excessive sur l'île Christmas. L'inondation du marché a provoqué une chute libre des prix à l'exportation à un dollar des États-Unis, contre 20 dollars le spécimen au départ. (Ces dernières années, les cours se sont quelque peu rétablis pour atteindre aujourd'hui 5-10 dollars le spécimen.)

Aujourd'hui, la multiplication des conflits entre les organisateurs de voyages en groupe et de sorties plongée et les exploitants de la filière aquariophile constitue un problème important. Ces tensions, qui ont surgi dans plusieurs pays océaniques, prouvent qu'il est nécessaire d'adopter de toute urgence des directives de gestion qui permettent notamment la cartographie des ressources et leur distribution entre les différents utilisateurs.

Vu que les coraux vivants sont protégés par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), les exportations sont aujourd'hui restreintes et ne sont autorisées qu'aux détenteurs d'un permis CITES. La culture de coraux permet de contourner cette restriction, car seuls les coraux de deuxième génération peuvent être exportés.

Si le concept de coraux dit de "deuxième génération" est défini dans la CITES, son interprétation reste polémique. Il convient, par conséquent, de préciser et d'expliquer clairement ces définitions afin d'éviter toute interprétation litigieuse ou conflit à l'avenir. L'offre de bénéficiers d'élevage produits en éclosion a rencontré un franc succès et semble s'être stabilisée. Par ailleurs, l'élevage de post-larves de poissons de récif pour le marché de l'aquariophilie suscite à présent de plus en plus d'intérêt et des essais commerciaux en Polynésie française et aux Philippines ont été couronnés de succès.

En revanche, la filière consommation a subi des mutations profondes. Sur les huit pays engagés dans cette filière à la fin des années 90, seuls trois continuent de s'y intéresser et un seul d'entre eux, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, exporte activement du poisson. Ce retrait d'un grand nombre de pays s'explique par la meilleure sensibilisation du grand public et des services des pêches aux retombées et exigences de cette filière, en particulier la jauge minimale requise pour expédier une cargaison. Les entreprises exportatrices fixent à présent ce minimum à 20-30 tonnes de poissons par cargaison pour les poissons transportés par voie maritime, contre 10-15 tonnes il y a dix ans.

En conséquence, plusieurs pays océaniques incitent les entreprises exportatrices à recourir au transport aérien, beaucoup plus intéressant que le transport maritime étant donné que de plus petites quantités de poisson peuvent être exportées (500 kg par conteneur), allégeant ainsi les pressions exercées sur les ressources.

Si Hong Kong reste le principal marché, le marché continental chinois est actuellement en pleine expansion, et à mesure qu'il améliore ses relations commerciales avec les marchés internationaux, les fournisseurs vont pouvoir traiter directement avec les acquéreurs chinois plutôt que de devoir passer par Hong Kong comme c'est actuellement le cas. La côte occidentale des États-Unis représente un petit marché, qui a été alimenté par une entreprise fidjienne durant un certain temps. Plus proches que Hong Kong, les États-Unis offrent des débouchés intéressants compte tenu de la saturation du marché de Hong Kong par les fournisseurs asiatiques (Indonésie et Philippines), auxquels les Océaniques ne peuvent opposer aucune concurrence.

La composition par espèces des exportations provenant du Pacifique a peu changé, si ce n'est que les exploitants et les exportateurs acceptent un peu mieux les espèces à faible valeur. Le napoléon reste très prisé, mais l'offre devrait s'améliorer dans un avenir proche, compte tenu de l'inscription récente de cette espèce sur la "liste rouge" dressée à l'annexe II de la CITES et de la volonté annoncée de Hong Kong de s'acquitter de ses obligations découlant de la Convention (figure 3).

La mariculture des mérus a remporté un franc succès : deux espèces importantes, *Cromileptes altivelis* et *Epinephelus fuscoguttatus*, sont élevées dans des structures d'élevage commercial en cycle complet depuis plusieurs

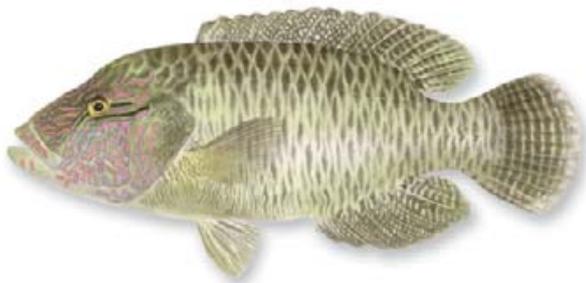


Figure 3. Napoléon, *Cheilinus undulatus*, espèce souvent ciblée par la filière des poissons de récif vivants destinés à la consommation, et à présent protégée par l'annexe II de la CITES (aquarelle : Les Hata, © CPS).

années (figure 4). Les prévisions voulaient que ces deux espèces inondent le marché, engendrant des baisses considérables de prix, même pour les spécimens pêchés dans leur milieu naturel. Mais ces prévisions se sont révélées infondées, et la demande d'espèces sauvages reste relativement élevée.



Figure 4. Cycle complet d'élevage réussi pour deux espèces importantes de poissons de récif destinés à la consommation : *Cromileptes altivelis* (en haut) et *Epinephelus fuscoguttatus* (en bas) (aquarelles : Les Hata, @ CPS)

L'Initiative régionale de la CPS en faveur du commerce de poissons de récif vivants

La CPS a lancé son Initiative régionale afin de doter ses pays membres d'un cadre commun leur permettant d'octroyer des permis de pêche de poissons de récif vivants à des entreprises, et de surveiller et réglementer les pêcheries.

Le but à long terme de l'Initiative régionale est de mettre en place dans les pays océaniques, des dispositions de gestion et de suivi efficaces, administrées et soutenues à l'échelon local, du commerce des poissons de récif vivants, en vue d'assurer et d'appuyer l'exploitation durable des poissons de récif vivants. Les principaux domaines requérant une assistance dans les pays ont été cernés :

- recueil d'informations de référence sur les ressources, d'informations sur les pêcheries existantes, ou d'informations pertinentes visant à mesurer le potentiel d'une pêcherie (à l'intention de nouveaux investisseurs) ;
- renforcement des capacités des agents des services des pêches et des commerçants locaux en vue du suivi (conduite d'inventaire des ressources, analyse et interprétation des données) et de la gestion efficace des ressources ;
- élaboration de plans de gestion et de réglementations, ainsi que de programmes de suivi ;

- élaboration du cadre nécessaire à la gestion (comité de gestion, fonds de gestion) et au suivi (base de données régionale pour étayer le suivi et la collecte de données) ; et
- assistance pour mettre en œuvre les plans de gestion et les programmes de suivi.

Pour tirer le meilleur parti des ressources limitées, le chargé de l'Initiative a choisi de se concentrer sur le renforcement des capacités, et, par la même occasion, de répondre aux besoins de chaque pays.

En règle générale, le Spécialiste de la pêche en milieu récifal de la CPS se déplace dans un pays où le commerce de ces poissons soulève des inquiétudes et y dispense des formations pratiques aux agents du service des pêches local (une équipe de quatre enquêteurs minimum) aux méthodes de comptage. La première semaine de formation permet notamment aux agents de se familiariser à la technique de comptage en plongée, d'identification des espèces et des habitats, et d'estimation des tailles, lors de sorties en mer. Dès que les agents des pêches maîtrisent la technique de comptage, ils conduisent une étude complète, aux côtés du Spécialiste de la CPS, dans l'une des zones intéressant les exploitations de poissons de récif vivants.

Les données recueillies durant l'étude sont transmises à la CPS, et l'un des agents du service des pêches est invité à participer à un stage en détachement de deux mois à Nouméa. À la CPS, le stagiaire apprend les méthodes de validation et de saisie des données dans la base de données, d'interrogation de la base, et d'analyse et d'interprétation des données. En collaboration avec le Spécialiste, l'agent rédige un projet de rapport technique sur l'étude comprenant ses résultats afin de fournir des informations qui étayeront les décisions en matière de gestion.

Au cours du stage, l'agent élabore en outre, avec l'aide du Spécialiste, un plan de gestion de la filière des poissons de récif vivants contenant les réglementations appropriées et fondé au maximum sur le rapport d'étude. Un programme de suivi est élaboré pour le compte du pays du stagiaire ainsi qu'un plan de mise en œuvre. À la fin du stage, l'agent est censé rentrer au pays en possession de :

- un rapport d'étude permettant d'interpréter les résultats et les conclusions de l'étude,
- un projet de plan de gestion de la filière des poissons de récif vivants et des réglementations (en fonction des besoins),
- un projet de programme de suivi (y compris des comptages visuels en plongée périodiques), et
- un plan de mise en œuvre (plan d'action).

(N.B. : Ces trois derniers documents ne concernent que les pays où est pratiquée la pêche de poissons vivants, ou qui ont décidé de s'engager dans cette pratique au vu des résultats et des conclusions de l'enquête.)

Le plan de gestion et les réglementations proposés, ainsi que le programme de suivi, sont distribués aux parties prenantes pour examen et étudiés lors de réunions de

consultation des parties prenantes avant d'être finalisés et soumis aux pouvoirs publics pour approbation. Cette méthode a été adoptée et appliquée avec succès dans plusieurs pays. Son principal avantage est qu'elle permet de répondre aux besoins des pays malgré les maigres ressources disponibles.

Réussites

Les activités les plus intéressantes et pertinentes réalisées dans le cadre de l'Initiative régionale sont mentionnées ci-dessous :

- Réalisation d'un dossier d'information du grand public sur le commerce des poissons de récif vivants destinés à la consommation ;
- Conduite d'enquêtes à Kiribati (filière consommation et filière aquariophilie marine), à Vanuatu (filière consommation et filière aquariophilie marine), aux Îles Fidji (filière consommation dans deux zones), aux Tonga (filière aquariophilie marine) et à Tuvalu (filière aquariophilie marine) ;
- Formation aux méthodes de comptage en plongée à Kiribati (cinq agents), aux Îles Fidji (quatre agents), à Vanuatu (quatre agents), aux Tonga (cinq agents), aux Îles Marshall (deux agents, deux locaux), et à Tuvalu (quatre agents) ;
- Formation en détachement à la CPS : Kiribati (un agent), Îles Marshall (un agent), Vanuatu (un agent), Îles Fidji (un agent) et Tonga (deux agents) ; et
- Élaboration de projets de plans de gestion et de programmes de suivi à Kiribati (filière consommation à Abaiang), aux Îles Fidji (Bua), à Vanuatu (filière aquariophilie marine), aux Îles Marshall (filière aquariophilie marine) et aux Tonga (filière aquariophilie marine).

Activités futures liées au commerce des poissons de récif vivants:

- Formation en détachement pour un agent de Tuvalu ;
- Suivi de la mise en œuvre à Vanuatu, aux Tonga et à Kiribati ;
- Formation au comptage en plongée et enquête sur les ressources à Nauru (commerce de l'aquariophilie), aux États fédérés de Micronésie (commerce de l'aquariophilie) et au Samoa (commerce de l'aquariophilie) ;
- Formation en détachement d'agents de Nauru, des États fédérés de Micronésie et du Samoa ;
- Élaboration d'une base de données régionale et tenue d'un atelier régional sur son utilisation ;
- Élaboration d'un dossier d'information et de sensibilisation au commerce de l'aquariophilie marine ; et
- Intégration de l'approche écosystémique de la gestion des pêches à la gestion des deux filières exploitant les poissons de récif vivants.

Pour de plus amples informations sur cette Initiative régionale de la CPS, veuillez vous adresser à Being Yeeting (courriel : BeingY@spc.int)